

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 JANVIER 2022**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 janvier 2022 sur la convocation de Michel BAISSAC, Maire, en date du 7 janvier 2022.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel BAISSAC, Pierre COUDERC, Yvette BASTID, Laurent LHERITIER, Laurence BOUISSE, Daniel DOLY, Evelyne MANIAVAL, Vincent MARTINET, Denis RIC, Florence ANDRIEU, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Hervé SEGUIS, Annick VIDAL.

**Était absente** : Marie FABREGUES.

**Secrétaire de séance** : Daniel DOLY

Le compte rendu du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Attribution des 3 derniers lots du marché de rénovation de l'école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2021 concernant le résultat de l'appel d'offres du marché en procédure adaptée et déclarant l'infructuosité de 3 lots.

Suite à une 2<sup>ème</sup> consultation et analyse, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- Lot n° 9 : SAUREV pour un montant de 1 324 € H.T.
- Lot n° 10 : lot déclaré infructueux
- Lot n° 11 : NTC pour un montant de 16 084.06 € H.T.

Puis suite à la consultation directe d'une entreprise locale, la commission retient pour le lot n° 10 l'entreprise SERIEYS pour un montant de 5 335 € H.T..

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Attribue les lots 9, 10 et 11 relatifs aux travaux cités en objet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

### **Acquisition de la grange Fayette**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, d'acquérir des parcelles appartenant à Monsieur FAYETTE Jean-Louis domicilié à ARPAJON SUR CERE et propriétaire sur la commune.

La parcelle bâtie cadastrée Section AC n° 212 d'une contenance de 2 267 m<sup>2</sup> et sa parcelle attenante cadastrée Section AC n° 127 d'une contenance de 1 006m<sup>2</sup> permettrait d'agrandir l'aire de jeux jouxtant ces parcelles et de créer, dans la grange érigée, un tiers-lieu ou tout autre projet à définir.

Lors de la négociation avec ce propriétaire, Monsieur le Maire a également demandé l'acquisition au même propriétaire de la parcelle cadastrée AA n° 111 d'une contenance de 550 m<sup>2</sup> pour poursuivre l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Le prix est fixé à 120 000 € pour l'ensemble.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'acquérir les parcelles section AC n° 212 et 127 et section AA n° 111
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

### **Engagement des crédits d'investissement 2022**

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

La loi permet sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : 533 982 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 133 495.50 € soit 25 % de 533 982 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart du montant budgétisé en 2021, soit 533 982 € .**

### **Projet carré de verdure – biodiversité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'appel à candidature présenté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne (C.P.I.E.) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal (C.A.U.E.) du projet « Un carré de verdure pour le climat et la biodiversité ».

**La commune ayant manifestée son intérêt pour ce dossier, après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour engager la commune dans ce projet.**

### **Personnel communal – Mise à jour du tableau des effectifs**

Celui-ci comprend 19 agents, titulaires ou contractuels, à temps complet ou incomplet réparti comme suit :

- Catégorie A : 2 agents,
- Catégorie B : 1 agent,
- Catégorie C : 16 agents.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.**

## **Avance de subvention au Centre Socio-culturel « A la croisée des autres »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre socio-culturel « A la croisée des autres » demande une avance de la subvention correspondant à 70 % de la subvention 2021 soit 18 960 € pour s'assurer d'avoir une trésorerie suffisante en début d'année.

### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- accepte de verser cette subvention,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## **Acquisition parcelles de l'indivision Rouquette**

Afin de créer un cheminement piéton, Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles, appartenant à l'indivision Rouquette, suivantes :

- Section AA n° 135 d'une contenance de 420 m<sup>2</sup>
- Section AA n° 131 d'une contenance de 140m<sup>2</sup>, soit 560 m<sup>2</sup>.

Le procès-verbal de délimitation a été effectué par le Cabinet CROS, géomètre et signé des propriétaires.

Le prix fixé est de 5 € le mètre carré, soit un total de 2 800 €.

### **Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'acheter ces parcelles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.

## **Questions diverses :**

- **Recrutement d'un chargé de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale** : début du contrat le 1<sup>er</sup> février 2022.

- **Convention de prestation de services** : mise à disposition gratuite de l'animateur du club de football à la commune.

### **- Fond de soutien aux communes par la CABA**

Pour 1 euro investi, la CABA apporte 1 euro.

Plusieurs dépôts de projets sont possibles durant la période 2022/2025.

La commune pourrait prétendre à 60 000 €.

- **Rénovations logements du presbytère et de la poste** : 2 logements en cours de rénovation qui seront prêts au 1<sup>er</sup> mars.

- **Bulletin municipal** : distribution le 22 et 23 janvier 2022

- **Site internet** : nouveau site opérationnel le 4 février 2022.

- **Recensement de la population** : du 20/01 au 18/02/2022. 3 agents recenseurs ont été recrutés. Le recensement sur internet est à privilégier.

- **Repas des aînés** : Décision de l'annulation du repas à cause du COVID, remplacé par la confection de colis. Ils seront distribués par les élus le 1<sup>er</sup> week-end de février.

**- Cimetière :**

- **Columbarium** : demande de devis en cours pour l'achat de 3 modules de 6 cases supplémentaires.
- **Mur** : réfection nécessaire, devis en cours.

**- Projet Educatif de territoire** : PEDT commun avec les 5 communes de l'Ouest aggro en cours d'élaboration. Signature avant mai 2022.

La séance a été levée à 23 h 10.